



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET, 19h30

Le vendredi 10 juillet à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à huit clos, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. PAGNEUX Julien, M. FILLION Romain, Mme COUSIN Nadine, Mme CARRAUD Maud, M. TOURNIER Geoffrey, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie.

Absents excusés avec pouvoir : M. CREPY Jean-Claude (pouvoir à M. PAGNEUX Julien) Mme MAITRE Sophie (pouvoir à Mme MARTINERIE Catherine) M. ROSSINELLI Michel (pouvoir à M. FILLION Romain) M. BERTHE Joseph (pouvoir à Mme MICHAUD Marie-Christine)

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal en date du 17 juin 2020.

Approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance.

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Madame le Maire précise les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 0203 du 30 juin 2020 qui indique le mode de scrutin et le nombre de délégués à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020. Pour la commune d'Orcier, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

MM./Mmes DETRAZ Isabelle, MARTINERIE Catherine, GALLAY Valérie, TOURNIER Geoffrey.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le dépôt d'une candidature n'est pas prévu. En application de l'article L 288, les candidats aux fonctions de délégués et les candidats aux fonctions de délégués suppléant peuvent se présenter :

- Soit isolément,
- Soit sur une liste complète,
- Soit sur une liste non complète

Mme le Maire présente la liste des candidats pour Orcier

Délégués titulaires :

M. ROSSINELLI Michel, M. CREPY Jean-Claude, Mme MICHAUD Marie-Christine.

Délégués suppléants :

Mme DETRAZ isabelle, Mme MARTINERIE Catherine, Mme GUESDON Fabienne.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Ont été proclamés élus au premier tour du scrutin avec 15 voix pour

Délégués titulaires :

M. ROSSINELLI Michel, M. CREPY Jean-Claude, Mme MICHAUD Marie-Christine.

Délégués suppléants :

Mme DETRAZ isabelle, Mme MARTINERIE Catherine, Mme GUESDON Fabienne.

Séance levée à 21H00